



PROPRIÉTAIRE  
OCCUPANT

Et si vous  
ne laissez plus  
le froid entrer  
chez vous ?



Conditions  
au 1<sup>er</sup> janvier 2015



## Et si vous ne laissiez plus le froid entrer chez vous ?

⦿ Comme votre logement est ancien, le système de chauffage l'est aussi ! Il n'est plus performant et risque à tout moment de tomber en panne. De plus, l'isolation n'est pas bonne, et vos factures pèsent dans votre budget.

**Sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles. Pour faire le choix des travaux nécessaires, un diagnostic thermique est prévu dans cet accompagnement.**

## Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

⦿ Il s'agit d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de votre chaudière ou d'engager des travaux qui permettent de mieux isoler votre maison (murs, combles, fenêtres).

**Dans tous les cas les travaux doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 %.**

## Quel montant d'aide ?

⦿ 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT. **L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.** Une prime d'État de 1 600 € ou 2 000 € complétera ce financement. Une aide complémentaire peut également vous être accordée par votre conseil régional, conseil départemental, votre communauté de communes ou votre commune.

Exemple de financement

## Les travaux judicieux de Karina et Alfonso

● La famille Pinto est heureuse dans son pavillon, mais il est ancien et le chauffage est défaillant. Récemment, leur vieille chaudière a montré des signes de faiblesse. Cela a été le déclic pour envisager des travaux car la facture de chauffage pèse lourd. Ils engagent donc des travaux qui leur permettront de donner une nouvelle vie à leur pavillon : isolation des combles, travaux de menuiseries et installation d'une nouvelle chaudière.



### Exemple de coûts

Un diagnostic thermique réalisé par un professionnel a évalué les travaux nécessaires pour un gain énergétique d'au moins 25 %. Leur montant total est de **17 000 € HT** (fournitures et main-d'œuvre comprises).

**8 500 €**  
d'aides de l'Anah  
pour travaux  
(50 % du montant  
des travaux)

**2 000 €**  
d'aide  
Habiter Mieux

SOIT UNE AIDE DE  
**10 500 €**

# Renseignez-vous !

---

Pour connaître le point d'information  
le plus proche de chez vous : appelez le 0 820 15 15 15  
(0,12 € TTC/mn depuis un poste fixe)  
ou consultez [www.anah.fr](http://www.anah.fr)